

Télécentres - téléactivités

par : alain.ducass@datar.gouv.fr

chef du pôle

« aménagement numérique du territoire »
de la DATAR

à Alençon le 30 novembre 2004



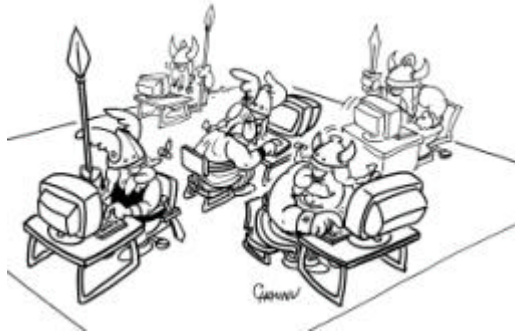
Premier ministre

Ministère de
l'équipement,
des transports,
de l'aménagement du
territoire,
du tourisme et de la mer

Secrétariat d'Etat
à l'aménagement du
territoire

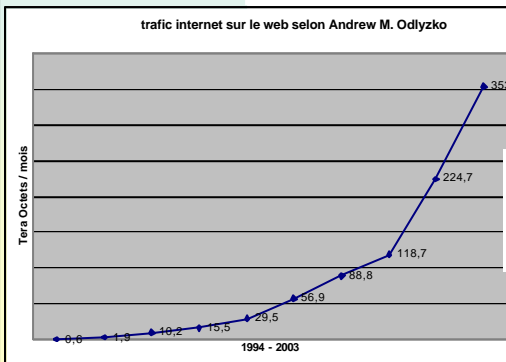
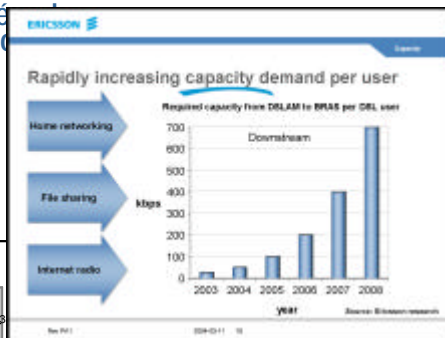


Dossier
alain.ducass@datar.gouv.fr



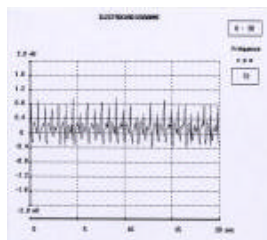
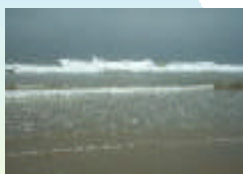
Le trafic Internet double chaque année,
indépendamment de la crise,
et chaque année pour une raison différente
malgré les algorithmes de compression

Après le haut débit (2 Mb/s),
il faut déjà penser
au très haut débit.



France : 10 000 bâtiments, 20 000 logements raccordés
contre Italie : 200 000 bâtiments raccordés ;
Suède : 230 000 bâtiments raccordés ;
Japon : 1 000 000 bâtiments raccordés,
Japon : 1 million d'abonnés

Comme les vagues sur la plage,
 comme un cœur irriguant les tissus,
 comme l'eau sur le champ,
la fracture numérique géographique
 évolue chaque année



Elle laisse nécessairement des territoires de côté

- En 2002, la téléphonie mobile délaisse 5000 communes
- En 2003, l'ADSL couvre la moitié des communes
- En 2004, le dégroupage ne concerne que 10% des répartiteurs
- En 2005, l'ADSL 2+ remplacera l'ADSL
- En 2006, l'UMTS succèdera au GSM
- En 2007, fibre jusqu'au trottoir + VDSL



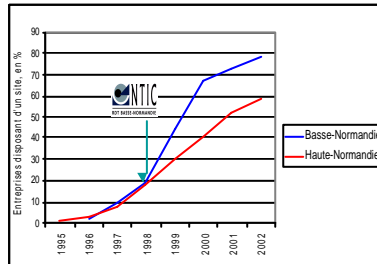
L'Etat et le haut débit

- Le Président de la République a promis le haut débit pour tous en 2007
- Le Parlement a fait évoluer la évolution
 - Loi du 30 décembre 2003 relative au service public des télécommunications
 - Loi du 21 juin 2004 sur la confiance dans l'économie numérique
 - Loi du 9 juillet 2004 sur les communications électroniques.
- Le Gouvernement a publié son plan RESO 2007 portant sur l'offre, la demande et l'exemple et affine ses objectifs au CIADT du 14 septembre 2004 :
 - fin 2005 : 96 % de la population à 0,5 Mb/s ; > 70 % / département
 - fin 2007 : 100 Mb/s, à un coût abordable, pour les entreprises des zones d'activités économiques du pays ; 2 Mbit/s pour 80 % des habitants des communes ; 5 Mbit/s et un accès aux réseaux dans les communes actives ; avec > 2 points d'accès public dans les petites communes isolées
- La politique en matière de communications électronique en trois axes :
 - 1) ouverture du marché à la concurrence, couverture par les opérateurs
 - 2) compléments à la couverture par des partenariats publics privés
 - 3) service public des télécommunications pour un « service minimum »

Les collectivités locales sont impliquées sur le deuxième point

Mesures d'accompagnement du CIADT du 14 septembre 2004

- Orienter vers les usages, les technologies alternatives,
- Mutualiser la connaissance des infrastructures, (ORTEL)
- Renforcer l'action régionale de l'Etat, (3 circulaires)
- Soutenir le télétravail (Réseau National des Télécentres),
- Aider les PME à maîtriser les TIC (Réseau Racines)
- Soutenir le haut débit dans les zones non couvertes, (Fonds de soutien)

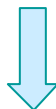


Télécentres & téléactivités

En 2003, le CIADT confie à la DATAR 3 M€ pour un appel à projets télécentres téléactivités.

Le concept de télécentre fonctionne mal

Une action commerciale nationale et permanente est nécessaire.



En 2004, le CIADT ajoute 0,3 M€ pour assurer la commercialisation dans le cadre du réseau national des télécentres.

L'appel à projets

Début 2005, la DATAR lancera un appel à projets « télécentres téléactivités » auprès des collectivités et entreprises qui créent des télécentres adhérant au réseau national des télécentres ou à un réseau équivalent.



**L'objectif est de créer
1000 postes de télétravail dans 100 télécentres**

Télécentres

Un télécentre c'est :

_ Un lieu

- ◆ **comportant un ou plusieurs postes de télétravail**
- ◆ **bénéficiant des services standards**
 - ✦ **une liaison à haut débit (avec connexion WiFi...)**
 - ✦ **des services de base : secrétariat, stockage, télécopie, fax,...**
 - ✦ **en location à la journée, au mois, à l'année...**
- ◆ **et de services en option :**
 - ✦ **location de micro-ordinateurs,**
 - ✦ **portage salarial,**
 - ✦ **cafétéria, etc...**

_ Un membre du réseau national des télécentres

Réseau National des Télécentres

Souhaité par le 1er Ministre, le réseau a pour objet de :

- faciliter le développement des emplois sur les territoires par le télétravail
- promouvoir le partage d'expériences et la mutualisation de moyens entre télécentres
- assurer une prospection commerciale collective des entreprises publiques et privées potentiellement intéressées par le télétravail
- mener toutes autres activités liées directement au bénéfice des télécentres

Il comporte

- _ des membres télécentres
- _ des membres partenaires
- _ des membres télé-entreprises
- _ des membres télé-travailleurs

Commercialisation

Un télécentre se remplit par :

- _ Une commercialisation de proximité assurée par le télécentre (> 100 heures /mois en direct ou sous-traitée)
- _ Une commercialisation nationale assurée par le réseau national des télécentres (2 permanents) et par chacun des télécentres
- _ Une commercialisation internationale assurée par le réseau national des télécentres en lien avec L'AFII

Le bureau

le réseau est dirigé par :

- **Président : Robert WERNER, Tutor Online Amiens,**
- **VP : Corinne PASTOR, Fondation Sophia Antipolis,**
- **VP : Xavier de MAZENOD, Zevillage,**
- **VP : Jean-Michel ASTIER : Communautic**
- **Secrétaire : Michel LACLOTRE, CCI de Montluçon,**
- **Trésorier : Damien Lebret : ADIMAC.**

:-)